



Pour une poignée d'hectares de plus - 03-10-2020

Sart-Bernard / Assesse -

L'entreprise Nonet a mis les riverains au défi de trouver un terrain plus adapté pour leur centrale.
Une bravade aux airs très rhétoriques, car Nonet a déjà prospecté.

La situation territoriale wallonne n'est pas (encore) celle de la Flandre. La Wallonie peut se permettre de murmurer le «Stop Béton» plutôt que de le clamer comme au Nord du pays. Cela n'empêche que la place est limitée pour tous les secteurs, qu'ils soient agricoles ou socio-économiques. Chacun doit donc jouer de créativité, notamment pour trouver des terrains adaptés aux demandes des entreprises. C'est le quotidien du BEP (Bureau Économique de la province de Namur) qui jongle parfois entre le chausse-pied, le réseautage ou la diplomatie pour conserver un territoire namurois propice aux investissements privés.

Pour preuve, quelques chiffres. 90 pourcents de l'espace dans les 35 parcs économiques namurois est occupé (17 sont complets et 10 ont moins de 5 ha cumulés de parcelles libres). Et les parcelles vierges sont pour la plupart en zone mixte au plan de secteur (et non industrielle), c'est-à-dire réservée à des petites et moyennes entreprises avec une emprise limitée au sol. En moyenne, les 1 360 entreprises dans les zonings namurois occupent 65 ares. Ce contexte est la preuve d'un certain succès économique pour la région namuroise. Mais il n'est pas favorable à des desseins tels qu'une nouvelle centrale à enrobés namurois. Cela n'empêche, Nonet a entretenu des contacts réguliers depuis près de 3 ans avec le BEP afin de trouver un terrain adapté. Dans un premier temps, Nonet a introduit une demande pour 1,5 hectare dans le zoning de Floreffe, où il est déjà présent. Malheureusement pour les riverains sartois, il n'y avait pas de place disponible.

Conjointement au peaufinage du projet, les entrepreneurs floreffois ont ensuite introduit une seconde demande, plus contraignante: 4 ha de terrain en zone industrielle avec des aménagements en alimentation énergétique, notamment en gaz. Après examen par l'intercommunale, seules une quinzaine de parcelles répondaient à ces exigences.

Mais elles étaient soit occupées, soit coûteuses pour l'aménagement, soit proches de zones d'habitat comme au Nord de Ciney et à Mornimont. Où les entrepreneurs auraient certainement dû faire face aux mêmes levées de boucliers, pour des emplacements plus éloignés des grands axes. Et plus proches de centrales concurrentes.

F.M. (L'Avenir)



Lavenir.net veille sur vos données personnelles

Lavenir.net accorde la plus haute importance aux données personnelles que vous lui avez confiées. **Lire notre politique de confidentialité**

L'utilisation de cookies nous permet de personnaliser votre expérience sur notre site et d'analyser notre trafic. Nous partageons des informations sur l'utilisation de notre site avec de partenaires de médias sociaux, de publicité et d'analyse. **En savoir plus sur l'utilisation des cookies.**